

 <p>Toutes les cultures pour tous</p>	<p>Elaborer l'Agenda 21 de la culture du territoire angevin</p>	
<p>Libérez vos idées</p> 	<p>Document d'accueil des nouveaux participants novembre 2009</p>	 <p>www.angers.fr</p>

1. CONTEXTE

1. Contexte international et national : L'Agenda 21 de la Culture de Barcelone 2004

Inédit en France, l'Agenda 21 de la Culture répond aux recommandations définies dans l'Agenda 21 de la culture de Barcelone. En effet, le 8 mai 2004, des villes et gouvernements locaux du monde entier adoptent « **l'Agenda 21 de la culture de Barcelone** » comme document de référence en matière de politiques publiques culturelles.

Ce texte définit les principes et engagements que nécessite une politique culturelle. En précisant que « **la diversité culturelle est le principal patrimoine de l'humanité** » et qu'« **il existe de fortes analogies politiques entre les questions culturelles et les questions écologiques, du fait que la culture et l'environnement sont des biens communs de l'humanité** », ce texte rappelle que, tout comme le respect de l'environnement, la culture doit se placer au centre du développement durable.

L'Agenda 21 de la culture de Barcelone a donc pour principales ambitions de rappeler la nécessité de préserver la diversité culturelle et de promouvoir cette diversité culturelle en la rendant accessible à tous.

2. Contexte angevin : L'Agenda 21 du territoire angevin

Depuis de nombreuses années, la ville d'Angers est engagée dans une démarche visant la prise en compte du développement durable dans ses politiques publiques, ainsi que dans ses modèles de management et de gestion de l'institution.

Le projet d'élaborer l'Agenda 21 de la culture du territoire angevin s'inscrit dans le cadre du projet de mandat des élus angevins, mais également dans le futur Agenda 21 de territoire.

Il a naturellement trouvé sa place dans le cadre du programme des journées de la démocratie locale angevine.

2. FINALITE

L'Agenda 21 de la culture du territoire angevin est construit comme un processus structurant et dynamique pour la politique culturelle de la Ville **sur la durée du mandat**, et sur la base d'une méthode pragmatique permettant **une montée en puissance** du dispositif à terme.

Elle intègre une approche inter services & partenariale, dans une logique d'articulation renforcée avec les initiatives des autres **Communes de l'agglomération, ainsi qu'avec celles d'Angers Loire Métropole et autres acteurs locaux**.

Dès la première phase, de nouvelles méthodes de travail ont été mises en place, basées sur **les nouveaux modes de gouvernance** (*contribution active de la société civile associations, usagers des services culturels, maisons de quartier, étudiants, autres citoyens...*).

L'Observatoire de la Décision Publique accompagne la Ville d'Angers sur cette **démarche** ;

La Ville d'Angers propose aux acteurs locaux d'élaborer ensemble un Agenda 21 de la Culture, démarche qui vise à :

- Faire de la diversité des pratiques, des expressions et des origines culturelles, l'un des fils conducteurs du développement local ;
- Inscrire la politique et les actions culturelles locales dans une logique de développement durable (pour qu'elles puissent mailler les dimensions de cohésion sociale, d'économie plurielle et responsable, d'environnement et de gouvernance).

3. LES OBJECTIFS

1. Elaborer et signer l'Agenda 21 de la culture du territoire angevin et l'accompagner d'un plan d'actions et d'une charte d'engagement.
2. **Adhérer** à l'engagement des villes et des gouvernements locaux pris, à Barcelone en 2004, en faveur du développement culturel dit «Agenda 21 de la culture» et s'impliquer activement dans ce réseau.

4. LES REGLES DU JEU POUR UN TRAVAIL EN DEVELOPPEMENT DURABLE

Rappel des règles du jeu ... pour travailler suivant les principes du développement durable

Règle 1 : Les démarches de développement durable s'appuient sur un apprentissage collectif et des actions innovantes. Ainsi toutes idées, interrogations ou suggestions sont légitimes et même bienvenues (oser penser autrement, éviter l'autocensure, ...).

Règle 2 : Pendant les travaux d'élaboration de tous projet de développement durable chaque citoyen compte suivant le principe : un homme, une voix (la parole a la même valeur, le même poids, d'où qu'elle vienne (pas de hiérarchie professionnelle ou sociale ; reconnaissance du discours des « experts» au même titre que celui de l'expérience et du vécu).

Règle 3 : L'objectif final étant la construction d'un projet collectif : l'esprit critique est essentiel, mais toute critique négative doit s'accompagner d'une suggestion.

Règle 4 : Les personnes associées à ces travaux d'élaboration auront la responsabilité collective, de porter les résultats de ce projet et de l'évaluer.

5. LE PILOTAGE DU PROJET

Groupe de coordination interne à la Ville d'Angers

- Adjoint au Maire à la Culture : Monique RAMOGNINO
- Adjoint au Maire à l'Environnement : Gilles MAHE
- Adjoint au Maire à la vie associative, vie des quartiers : Frédéric BEASTE
- Adjoint au Maire de quartier : Marianne PRODHOMME
- Conseillère municipale déléguée au patrimoine, Sophie BRIAND - BOUCHER
- Conseiller municipal délégué, Beaudouin AUBRET
- Directeur général adjoint Education Culture et Sports : Marc ESPA
- Directrice Adjointe du Cabinet du Maire : Jean-Baptiste LALANNE
- Directeur de projet : Directrice de l'Action Culturelle : Maryvonne FLEURY- LOURSON
- Chef de projet : Chargée de mission développement durable : Christelle SIX- BOULLAIS
- Suivi et mise en œuvre : Etienne MACKIEWICZ et Emmanuelle CHOLLET
- Directeur intérimaire : Etienne MACKIEWICZ

Partenaire accompagnateur

- Observatoire de la décision publique : Hélène COMBE

Groupe témoin partenarial :

- Groupe de coordination
- Philippe PIAU, Structures Artistes Associés et Solidaires (SAAS)
- Gérard MOREAU, Producteur
- Christian COPPO, association Aladesh
- Jean pierre JANDOT, Terre des Sciences
- Pascale GUILLERMIN, Habitante
- Danielle TRAMOY, Agent des musées
- Philippe LE GUERN, Université publique d'Angers
- Vincent DENNYS, Muséum d'histoire naturelle
- François DELAUNAY, Chabada, salle de musiques actuelles
- Pierre GUEYDIER, université catholique de l'Ouest

6. LES PARTICIPANTS AUX RENCONTRES

A ce jour plus de 400 personnes distinctes ont assisté à une des rencontres mensuelles, qui rassemblent environ 60 à 80 personnes à chaque fois.

La première rencontre de lancement a attiré plus de 150 personnes le matin que l'on peut répartir dans différents groupes :

- **Les élus d'Angers** : ils ont été sollicités largement compte tenu du lien entre leurs délégations et l'esprit général de l'Agenda 21 de la culture : 11 personnes lors de la première rencontre
- **Les services de la Ville d'Angers** : ils ont été mobilisés en lien avec leurs élus de référence (avec, dans ce cadre, une représentation particulièrement significative de la direction Action culturelle) : 18 personnes lors de la première rencontre;
- **L'ensemble des opérateurs culturels et des artistes** : en lien avec le territoire angevin, ils ont été invités à se joindre à cette démarche : 39 personnes lors de la première rencontre ;
- **Des représentants des citoyens du territoire** : ils ont été sollicités via le conseil de développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers, le comité d'usagers du centre communal d'action sociale, le Comité de liaison handicap, les associations de maisons de quartiers : 21 personnes lors de la première rencontre
- **Des citoyens volontaires** issus du grand public ont répondu à un appel à candidature lancé dans le journal municipal Vivre à Angers et la presse locale et lors des journées de la démocratie participatives d'Angers : : 23 personnes lors de la première rencontre ;

- **Des agents municipaux volontaires** : ils ont répondu à un appel à candidature lancé dans le journal interne municipal : 42 personnes lors de la première rencontre.

Pour que le projet soit cohérent, il doit refléter la diversité de la population du territoire, dans ses différentes attentes et ses projets.

Pour ce faire, à tout moment du déroulement du projet une représentation de chacun de ces différents groupes doit être recherchée autant que possible.

7. PRODUCTION DE L'ATELIER DE COPRODUCTION « STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU TERRITOIRE D'ANGERS»

1. Elaboration du cadre de référence culture pour le territoire d'Angers:

- *« Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité d'une part, et d'autre part les significations qu'il donne à son existence et à son développement.*
- *La diversité culturelle est le premier patrimoine commun de l'humanité, vecteur de rencontres, de partages, d'échanges et de métissage. Elle est à la source, à la fois, de tout projet collectif et de toute construction individuelle*
- *Toute appropriation de la culture par des groupes sociaux qui chercheraient à imposer leur vision au détriment « d'autres cultures » et formes culturelles est contraire à l'esprit de l'Agenda 21 de la culture d'Angers »*

2 Définition des 8 clés de lecture (ou enjeux...) « culture et développement durable » pour le territoire d'Angers

8 CLES DE LECTURE/ENJEUX	PRIORITE
Education, communication, formation, accès à la connaissance	2 CLES DE LECTURE / ENJEUX JUGES « PRIORITAIRES »
Exclusions : sociale, économique, générationnelle, par rapport au handicap...	
Liens aux autres, Vivre ensemble, perte de solidarité, repli sur soi, ...	3 CLES DE LECTURE / ENJEUX AYANT OBTENU DES VOTES PRIORITAIRES
Expression des citoyens, démocratie participative, expression culturelle	
Crise de sens	
Uniformisation des modes de pensée	3 CLES DE LECTURE / ENJEUX N'AYANT PAS OBTENU DE VOTES PRIORITAIRES
Equilibre modes de vie /enjeux environnementaux	
Marchandisation de la culture	